



Constat Amiable avec personne de mauvaise foi

Par **ck13007**, le **02/01/2017 à 02:48**

Bonjour, je vous explique mon cas, j'ai eu un accident de la route le 27/12/16, je roulais en Scooter 400 et l'autre véhicule était une voiture, je roulais sur ma voie et l'autre véhicule était garé en épi du côté de ma voie, la voiture sort en marche arrière d'un coup de sa place de stationnement en épi et me percute, je tombe presque KO, les pompiers arrivent ainsi que la Police, la propriétaire du véhicule vient vite à mon secours en me disant qu'elle est désolée, qu'elle m'avait pas vu en reculant, je fini à l'hôpital avec une belle fracture du poignet, le lendemain je prend rendez vous avec la personne pour rédiger le constat et là au moment de détailler les circonstances de l'accident, la personne me dit qu'elle ne reculé plus au moment de l'impact et que comme elle avait les 4 roues sur la route elle ne sortait plus de stationnement... du coup cette personne a coché sur le constat les cases (heurtait à l'arrière en roulant dans le même sens et sur une même file) et a écrit dans ses observations (Je m'apprêtais à avancer que le véhicule B m'a percuté à l'arrière. donc 100% mauvaise foi, moi de mon côté du constat j'ai coché aucune case et dans mes observations j'ai écrit (Je rouler sur ma voie quand le véhicule A est sorti de sa place de stationnement) sur le croquis on voit son véhicule au travers de la route comme en sortant d'une place en épi avec une flèche à côté de son véhicule indiquant qu'elle reculé et mon véhicule sur l'arrière de son véhicule avec la croix indiquant l'impact et la flèche à côté de mon véhicule indiquant que j'avancé, étant normalement à 100% en raison vue que le véhicule reculait mais vue la mauvaise foi de la personne et sa partie de constat, que pensez vous que les assurances vont décider? que puis je faire contre cette personne qui ment? selon le croquis la flèche précise bien que le véhicule reculé, je précise que la personne a signé le constat.

Par **ck13007**, le **02/01/2017 à 10:00**

j'ai appelé le commissariat de police et il n'ont pas fait de constat police puisque le constat est à l'amiable, oui j'ai signé le constat aussi hélas mais bon la personne l'a signé aussi donc je sais pas trop ce que cela va donner

Par **ck13007**, le **02/01/2017 à 15:51**

oui mais c'est pareil pour la personne qui a signé aussi non? sur le croquis il est stipulé par la flèche que sa voiture me recule dessus donc elle reconnaît aussi non?

Par **ck13007**, le **02/01/2017** à **21:06**

si y a que les cases qui comptent je sais pas pourquoi ont ce casse la tete à faire un croquis et à remplir les observations,sa case qui en plus n'a rien à voir avec le croquis,sur le croquis sa voiture est carrement de travers sur la route et dans son observation elle ecrit Je m'apprétais à avancé quand le vehicule B ma percuté à l'arriere...je m'appretais porte à confusion non?vue qu'elle etait en marche arriere c'est logique qu'elle s'appretais à avancé ensuite.Elle reconnais le croquis comme quoi elle reculé mais ne le reconnais pas dans les cases...aucune cases n'etait adéquat pour mon cas donc je n'en est coché aucune,cela serat trop facile si ne pas coché de cases nous désigné comme responsable non?ça sent le 50 50 j'en est bien peur.

Par **ck13007**, le **03/01/2017** à **00:57**

en plus elle c'est trompé,elle a cocher la case 8 qui stipule que c'est elle qui a heurtais mon vehicule par l'arriere donc sa déclaration est vraiment illogique non?

Par **ck13007**, le **03/01/2017** à **09:47**

oui mais bon dans un sens je suis content de son erreur vue que cette personne de mauvaise foi voulais tout me mettre sur le dos,moi de mon coté du constat je suis tout a fait logique avec ce que je déclare ainsi q'au verso du constat ,la flèche de son vehicule du croquis va dans mon sens et en aucun cas je suis illogique donc je compte bien la dessus